

9, Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

Tel.: 04 77 23 54 42
Fax: 03 85 28 90 69
asadunoise@yahoo.fr
asadunoise.ifrance.com

Association Sportive Automobile Dunoise

REGLEMENT PARTICULIER

33ème RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS du 25 et 26 Mai 2012

PROGRAMME - HORAIRES
Parution du règlement: 4 Avril 2012
Ouverture des engagements: 4 Avril 2012
Clôture des engagements: 14 Mai 2012 minuit

Parution du road-book: 19 Mai 2012 (Hôtel de Bourgogne La Clayette)

Dates et heures des reconnaissances: 19 & 25 Mai de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00

Vérification des documents (Hôtel de Bourgogne) et des voitures (Place Maréchal de Lattre de

Tassigny): 26 Mai 2012 à partir 6h 45; fin des contrôles à 11h

Heure de mise en place du parc de départ: 26 Mai 2012 à partir de 7h00 1ère réunion des Commissaires Sportifs (Maison du Canton): 26 Mai 2012 à 10h

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures des départ de l'étape (Podium

de départ): 26 Mai 2012 à 11h 45

Départ de La Clayette de la 1^{ère} voiture: 26 Mai 2012 à 12h 30 Arrivée à La Clayette de la 1^{ère} voiture: 26 Mai 2012 à 22h 15

L'ordre des départs de la 2ème section sera établi à l'issue de la 1ère section sur les temps réalisés

dans l'ES1.

Vérification finale: 27 Mai 2012

Publication des résultats du rallye (Podium de départ): 27 Mai 2012 au plus tard 30' après

l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix Salle des fêtes: 27 Mai 2012 à 11h 00

Article 1P Organisation

L'Association Sportive Automobile DUNOISE organise le 33 ème RALLYE REGIONAL DU

BRIONNAIS en qualité d'organisateur administratif et technique. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro: R 126 en date du: 7 mars 2012

Comité d'Organisation technique et administratif

ASA DUNOISE

Secrétariat du Rallye, 9 route de Charolles, 71800 LA CLAYETTE

Président: Michel DURIX

Membres: J.P. POINSONNET, J.M. GIRAUDON, L. BALIGAND, G. DEBARREIX, D. RABIAN...

Téléphone: 04 77 23 54 42 Fax : 03 85 27 90 69

Commissaires Sportifs:

Permanence du Rallye: Maison du Canton 71800 LA CLAYETTE du 26 Mai 6h 30 au 27 Mai 2h 30

Philippe DREAU (Président)

1.1P Officiels.

François BELORGEY licence nº 10527 Michel SIVIGNON licence n° 7769 **Jacques BERTRAND** licence nº 14532 **Directeur de Course:** Elie MICHON licence n° 4766 Directeur de Course Adjoint: **Didier ROSSIGNOL** licence nº 11521 Jean-Marc MAVIEL (Véhicule tricolore) licence nº 41665 Jacky NOMBLOT (Véhicule damier) licence n° 5565 Directeur d'ES: **Gérard FINOUEL** licence nº 1913 Thierry BONNOT licence nº 39196 **Commissaires Techniques:** Jean Paul LEGRAND (Responsable) licence n° 3935 licence nº 1893 **Bernard PEPIOT** licence nº 13706 **Christian ALLOIN** licence n° 189386 **JAMET Michel** licence nº 13082 **BILLOUD Alain** licence nº 2477 Juge de faits: **Daniel SEGUIN**

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Max LOLLIA SAINT-ANGE licence n° 150787



Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté licence nº 2281

Brigitte DREAU

licence n° 2282

licence nº 20036

Chargés des relations avec la presse :

Dominique RABIAN

Médecin Chef: Docteur FATAH

1.2P Eligibilité

Le 33^{ème} Rallye régional du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2012, la coupe de France des rallyes 2012 (coefficient 2) et le " challenge PIRELLI".

1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

26 Mai 2012 de 6h 45 à 10h 45 HOTEL DE BOURGOGNE

Les vérifications techniques auront lieu le 26 Mai 2012 de 7h 00 à 11h Place Maréchal de Lattre de Tassigny Les vérifications finales seront effectuées au garage PICHARD La croix Bouthier à Varennes sous Dun. Taux horaire de

la main d'œuvre: 45 € TTC

Article 2P Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3P Concurrents et Pilotes

3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions

- 3.1.5P Toute personne qui désire participer au rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 14 Mai 2012.
- 3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.
- 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés:
 - avec la publicité facultative des organisateurs: 310 €
 - sans la publicité facultative des organisateurs: 620 €

Les équipages (pilote + copilote) licenciés à l'ASA Dunoise seront remboursés de 25 € dans un délai de 2 mois après le rallye.

Remboursement des droits d'engagement en cas de forfait: Conforme à la réglementation générale FFSA.

- 3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront encaissés à réception.
- 3.3 P Ordre de depart

Conforme au règlement standard FFSA

Article 4P Voitures et Equipements

4.1.P Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera interdite sur les voies conforment aux indications du carnet d'itinéraire. 1 seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance. Les emplacements seront limités à 10 ml parallèles à la chaussée. Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque fléché sera mis en place). Des contrôles seront effectués par un juge de faits.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

Article 6P Sites et Infrastructures

6.1P Description

Le 33^{ème} Rallye du Brionnais représente un parcours de 116,70 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir respectivement 3 fois d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont MATEQUIP (7,5 km) et VERNAY (5,8 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 19 & 25 Mai 2012 de 9h 00 à 12h00 et de 13h30 à 19h 00, le nombre de passages est limité à trois et des contrôles seront effectués.

Reconnaissances : Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation (Art 6.2.1 à 6.2.6) en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2^{ème} infraction.

Article 7P

Déroulement du Rallye

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont:

- Commissaire de route: Chasuble Fluo

- Chef de poste: Chasuble Fluo

Article 8P

Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9P

Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10P

Prix

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	310 €	150 €	60 €	310 €	310 €	310 €	310 €	310 €
	+ coupe	+ coupe	+ coupe	+ coupe	+ coupe	+ coupe	+ coupe	+ coupe
2 ^{ème}	185 €	100 €		Coupe	120 €	120 €	150 €	150 €
	+ coupe	+ coupe			+ coupe	+ coupe	+ coupe	+ coupe
3ème	80 €	80 €			Coupe	80 €	100 €	100 €
	+ coupe	+ coupe				+ coupe	+ coupe	+ coupe
4 ^{ème}	Coupe	Coupe				Coupe	80 €	80 €
							+ coupe	+ coupe
5 ^{ème}							50 €	50 €
							+ coupe	+ coupe
6 ^{ème}								25 €
								+ coupe

^{1&}lt;sup>ère</sup> Equipage Féminin 1 Coupe (pilote et copilote)

La remise des prix se déroulera à La Clayette le 27 Mai 2012 à 11 heures Salle des fêtes de LA CLAYETTE.

Les primes scratchs, groupes et classes sont cumulables, les coupes ne sont pas cumulables.

Remise des prix conformément aux groupes et classes confondus à la réglementation 2012 (6 groupes et 18 classes)

Les Classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7,7K et 7S seront confondues pour la remise des prix.

Le groupe Z sera récompensé mais pas la classe 15.

Il est prévu une coupe pour les commissaires

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES: 15425 €

Pour les Reconnaissances

Hôtel Restaurant de Bourgogne

9, route de Charolles – 71800 La Clayette

Tél.: 03 85 26 90 50 - Fax: 03 85 26 90 69

Menu

Spécial Reco. à 12,50 €